

Procès-Verbal

Séance du 29 Novembre 2024

L'an 2024 et le 29 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-des-Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de DURAND Etienne Maire.

Présents : M. DURAND Etienne, Maire, Mmes : BRANSARD Marie-Claire, DENIS Christelle, GALLIENNE Josette, MOREIRA Nathalie, MM : CHAMBRIN Hugues, GUILLEMEAU Aurélien, LEMAIN Bastien, MARIE Philippe, SAJOT Benoît, TRAMUNT Yannick

Excusée ayant donné procuration : Mme GALLIOT Marie-Ange à Mme BRANSARD Marie-Claire

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 11

Date de la convocation : 22/11/2024

Date d'affichage : 22/11/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond
le : 05/12/2024

et publication ou notification
du : 05/12/2024

A été nommé secrétaire : M. CHAMBRIN Hugues

Objet des délibérations

- Travaux de l'éclairage public : devis de réparation du SDE 18 - 2024_026
- Devis de travaux d'élagage - 2024_027
- Subvention pour une classe découverte - 2024_028
- Assurance prévoyance statutaire (pour les agents communaux) - 2024_029
- Décision budgétaire modificative - 2024_030
- Acceptation de dons émis par les associations de la commune au profit du repas des Aînés - 2024_031

En préambule, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Romain GITTON pour des raisons professionnelles.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2024

Chaque membre du conseil municipal a reçu par message électronique le procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2024.

Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décision du Maire : logement communal

M. le Maire rend compte d'une décision qu'il a prise dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du 22 février 2022, conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

. location du logement 23, Place de l'Eglise (T2 derrière le multiservices).

Travaux de l'éclairage public : devis de réparation du SDE 18

réf : 2024_026

Monsieur le Maire présente le devis pour la réparation du réseau souterrain de l'éclairage public en centre bourg.

Le coût global des travaux est évalué à 5 448.67 €.

La participation financière est calculée comme suit :

- Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%) : 2 724.34 €
- Participation de la collectivité sur le montant HT (50 %) : 2 724.34 €

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel.

Devis de travaux d'élagage

réf : 2024_027

Monsieur le Maire présente le dossier concernant l'élagage avec lamier et le broyage des rémanents sur différents chemins et routes de la commune.

Le devis de l'entreprise SANDRIER est de 12 210.00 € HT soit 14 652.00 € TTC. Un deuxième devis est en attente de réception.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider un des deux devis pour un maximum de 14 652 € TTC et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Subvention pour une classe découverte

réf : 2024_028

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la directrice de l'école de Saint-Germain-des-Bois prévoit d'organiser une classe découverte en Normandie pour une semaine en collaboration avec deux autres classes de communes du Cher (Bengy-syr-Craon et RPI Chalivoy/Thaumiers/Bannegon/Le Pondy). La classe de Saint-Germain-des-Bois concernée est celle du CM1-CM2.

Pour l'aider à financer ce projet la directrice sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser une subvention de 500.00 € à la coopérative scolaire de l'école.

Assurance prévoyance statutaire (pour les agents communaux)

réf : 2024_029

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune est assurée contre les risques statutaires par un contrat souscrit auprès de GROUPAMA et géré par l'intermédiaire du CIGAC. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Cette assurance est obligatoire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de renouvellement du contrat suivante :

- Assureur : CIGAC
- Durée du contrat : 4 ans
- Personnel concerné : agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L et les agents relevant du régime général de la sécurité sociale (I.R.C.A.N.T.E.C)
- Les risques garantis sont :
 - . la maladie ordinaire,
 - . le congé longue maladie et le congé longue durée,
 - . l'accident du travail et la maladie professionnelle.
- Les éléments de rémunération garantis sont :
 - . le traitement indiciaire
 - . la N.B.I (Nouvelle Bonification Indiciaire)
 - . le S.F.T (Supplément Familial de Traitement)

Le taux applicable au 1^{er} janvier 2025 est de 9.62 % des rémunérations des agents C.N.R.A.C.L et 1.98 % des rémunérations des agents I.R.C.A.N.T.E.C.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires géré par le CIGAC auprès de Groupama Rhône-Alpes Auvergne aux conditions décrites ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Décision budgétaire modificative

réf : 2024_030

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Chapitre 23 : + 5 000 €

Chapitre 21 à l'article 21538 : - 5 000 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°1.

Acceptation de dons émis par les associations de la commune au profit du repas des Aînés

réf : 2024_031

M. le Maire propose au Conseil d'accepter le don des associations communales au profit des repas offerts aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Les sommes sont les suivantes :

. Comité St-Blaise : 150.00 €

. Club de l'Amitié : 150.00 €

. SGB Gym : 100.00 €

Le Conseil accepte à l'unanimité les dons des associations communales.

Présentation des rapports 2023 du SMEACL :

M. LEMAIN, délégué au syndicat mixte d'eau et d'assainissement de Châteauneuf-sur-Cher/Lapan (SMEACL) présente les rapports annuels de 2023 :

- de l'eau
- de l'assainissement non collectif

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces deux rapports.

Présentation des rapports 2023 de la CDC du Dunois

M. le Maire présente le rapport d'activité 2023 de la CDC du Dunois qui comprend la fiscalité, la compétence scolaire, le point info-tourisme, l'atelier relais, la maison France Services, ...

M. le Maire présente le rapport d'activité 2023 des ordures ménagères : le tonnage, les services de la déchetterie, le taux de refus concernant le tri...

M. le Maire propose au Conseil qui accepte de prendre acte de ces deux rapports.

Informations et questions diverses

✓ Photovoltaïque :

. Projet WPD Les Clairs : l'enquête publique se déroulera du 13 janvier 2025 à 14 h. jusqu'au 13 février 2025 à 17 h 30.

. Projet RP GLOBAL La Pierre / La Tour / Le Réau : une permanence organisée par RP GLOBAL se déroulera les 3 et 4 décembre à la salle des fêtes.

- ✓ Petits travaux :
 - . Déplacement des panneaux à l'entrée et sortie de Saint-Germain-des-Bois route de Dun.
 - . L'arrêt de bus au lieu-dit La Pierre sera prochainement matérialisé par des panneaux.
 - . La porte de garage de l'atelier communal est réparée.
 - . Le tracteur-tondeuse est en panne, il est prévu de le réparer. Une nouvelle acquisition est à prévoir.
 - . Cimetière-cavernes : démarrage des travaux le 2 décembre 2024.

- ✓ Prochaine réunion de la Commission informatique et communication le 18 décembre 2024 pour la préparation du bulletin municipal.

- ✓ La cérémonie des vœux aura lieu le 17 janvier 2025.

Séance levée à : 21:30

En mairie, le 05/12/2024
Le Maire
Etienne DURAND

Le secrétaire de séance
M. CHAMBRIN Hugues